

**COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 septembre 2025  
Délibération n°103

L'An deux mille vingt-cinq, le 18 septembre, à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le 12 septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Présents** : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard ; HERMITTE Jean-Pierre ; KIRKYACHARIAN Luc ; SEMIOND Philippe ; BARONNAT Bernard ; COQUILLAT Catherine ; ALPHAND Thierry ; ADISON Franck ; JEANE Virginie ; CHERFILS Jacqueline ; PRAT Christelle ; GIRAUD Matthieu ;

**Absents** : VIESSANT Céline ; MOUGIN Rémi ; MOSSO Véronique ; VERNET Laurent

**Procurations** :

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA CHAPELLE SAINT SEBASTIEN DU VILLARD**

Le 14 avril 2023 le conseil municipal a octroyé un marché de maîtrise d'œuvre à Monsieur Garin Sylvestre, architecte du patrimoine associé à un bureau d'étude structure pour la réparation des désordres structurels de la chapelle Saint Sébastien du Villard. A la suite des missions d'avant-projet, le montant estimatif du projet a évolué et le montant du marché de maîtrise d'œuvre n'est plus en adéquation avec le montant estimatif des travaux atteignant 354 000€HT.

Il convient de signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre passant de 25 620€HT à 36 000€HT. S'agissant d'une maîtrise d'œuvre sur un bâtiment de culte inscrit, le projet dépend notamment de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Il convient donc de porter à 48 mois la durée totale du contrat.

La commune a déjà obtenu l'attribution de subvention de la DRAC à hauteur de 40% et du département des Hautes Alpes à hauteur de 8.4%.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal**

**Approuve** les modalités de l'avenant en portant à 48 mois la durée du contrat pour un montant total de 36 000€HT

**Autorise** madame le maire ou ses délégués à signer tous les documents relatifs à l'avenant.

**Le maire**  
**Gaëlle MOREAU**



**La secrétaire de séance**  
**Maryline FISCHER**

